



# ES

## Éducateur spécialisé



### à l'IRTS (Montpellier / Perpignan)

Diplôme d'Etat ES, grade Licence (niveau 6)

En 2 ou 3 ans (cf. "Allègement" au verso)

En formation initiale (Financement Région), en situation d'emploi, par l'apprentissage, par la VAE

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale



### Le métier

L'éducateur spécialisé (ES) concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il favorise également les actions de prévention.

Son intervention se situe aussi bien dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention spécialisée. Il est également de plus en plus appelé à intervenir dans le cadre de projets de développement local.

Portes ouvertes IRTS Montpellier  
les 29 janvier et 16 février 2022  
(se renseigner sur site web pour IRTS Perpignan)

Rencontres, Visio, infos col'...  
Infos actualisées sur [www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

“Accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté”

### Domaines d'activités

Dans les secteurs social, médico social et sanitaire, les activités des éducateurs spécialisés se mettent en place auprès de personnes de tous les âges (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) aux besoins différents en fonction de leurs situations.

Le contexte de ces activités peut être en milieu ouvert, comme en établissement. Les secteurs classiques des interventions sont la Prévention, la Protection de l'Enfance, le secteur du travail protégé, l'hébergement et l'accompagnement à la vie sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales.



## La formation

THEORIQUE (1450 h.) ET PRATIQUE (2100 h.)

En alternance entre des temps de formation à l'IRTS (1450 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (2100 h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC) :

### formation pratique

2100 h en 3 périodes

Un premier stage découverte des secteurs et des métiers du travail social de 8 semaines

Puis sur une durée de 52 semaines :

Un stage d'initiation professionnelle

Un stage de professionnalisation

### formation théorique

1450 h. en 4 DC

**DC 1**  
La relation éducative spécialisée (500 h.)

**DC 2**  
Conception et conduite du projet éducatif spécialisé (400 h.)

**DC 3**  
Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (300 h.)

**DC 4**  
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250 h.)

### + d'infos Textes règlementaires :

Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances.

Arrêté du 22 août 2018 relatif au DEES.

## L'équipe

Une équipe de formateurs et de professionnels de terrain, avec un référent handicap

### à Montpellier :

Référent pédagogique et suivi en entreprise : Sandrine Bassinet  
Référente administrative : Stéphanie Vignon  
Référent Handicap : Magali Bonnier

### à Perpignan :

Référent pédagogique et suivi en entreprise : François Mayor  
Référente administrative : Marie Piton  
Référent Handicap : Laurent Giralt

### Objectifs de la formation

- La construction d'un positionnement professionnel étayé et la reconnaissance des compétences acquises par la réussite au diplôme.
- L'accès à l'emploi et le développement de l'employabilité des diplômés : veille sur le taux d'insertion professionnelle, les types de postes occupés et de contrats obtenus, les besoins en formation complémentaires ou associés au Diplôme d'Etat.
- L'accès aux cursus universitaires de niveau master et aux dimensions de recherche en sciences sociales.

### Modalités d'évaluation

Les évaluations semestrielles vérifient l'appropriation des contenus de formation et le développement de la professionnalisation. Elles donnent lieu le cas échéant à l'attribution de 30 crédits par semestre (180 à l'issue de la formation).

### Méthodes pédagogiques mobilisées

La priorité est donnée à l'adéquation et l'articulation des contenus pédagogiques aux problématiques professionnelles et aux besoins des personnes accompagnées. Les représentants des terrains professionnels sont étroitement associés au dispositif.

Ce dernier est basé sur une alternance entre des temps de formation théorique et de formation pratique. La formation théorique est répartie entre des temps en présentiel sur le site de l'IRTS et en distanciel. Des outils numériques et plateformes de communication sont utilisés comme supports de formation : Teams, Espace 10 etc...

Sur les sites ou en distanciel, les méthodes utilisées sont variées :

- En grands collectifs, en petits groupes, individuellement.
  - Sous forme de cours, de travaux dirigés, de travail en autonomie guidée
  - Sous forme de séminaires sur site ou à l'extérieur, d'enquêtes, de développement de projets.
- Elles alternent entre des méthodes de transmission magistrales et d'autres plus participatives jusqu'à la création des contenus de formation par les étudiants.

Un socle commun réunit les étudiants de niveau L de la 1<sup>o</sup> à la 3<sup>e</sup> année. En parallèle des contenus spécifiques au diplôme sont dispensés : le développement de la professionnalisation est accompagné pendant les 3 ans : dans tous les temps de formation et tout particulièrement ceux dédiés à l'élaboration de l'expérience professionnelle et l'analyse du trajet de formation. Pendant les temps de formation pratique des visites sont régulièrement organisés sur les lieux d'accueil des stagiaires.



## Pour candidater

### Modalités d'accès

**Pré-requis** : Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au moins de niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leur acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du Code de l'éducation.

**Voies d'accès** : A partir de janvier 2021 : Pour les personnes en voie initiale et les demandeurs d'emploi Via Parcours Sup / Pour

les personnes en situation d'emploi Via un dossier d'inscription à la sélection sur le site web de l'IRTS

**Délai d'accès** : Une rentrée par an en septembre ou en octobre

**Coûts** : se reporter au site web

### Calendrier

Inscription Parcours Sup > à partir de janvier  
De janvier à juin, pour les autres situations.  
Résultats > juin  
Rentrée > septembre

### Allègements

Les demandes d'allègement sont étudiées pour les personnes titulaires :

- D'un diplôme en travail sanitaire ou social au moins de niveau 4 ET/OU
- D'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence ET
- D'une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ou de l'animation et/ou humanitaire et/ou associatif

### Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le nouveau Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos  
[infometier@faire-ess.fr](mailto:infometier@faire-ess.fr)

www.  
[irtsmontpellier.fr](http://irtsmontpellier.fr)  
[irtsp Perpignan.fr](http://irtsp Perpignan.fr)

dont :  
Textes  
règlementaires  
et orientations  
pédagogiques  
(niveau L)



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

irts Montpellier



irts Perpignan

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.  
34077 Montpellier cedex 3.  
04 67 07 02 30 / [irtsmontpellier@faire-ess.fr](mailto:irtsmontpellier@faire-ess.fr)

1, rue Charles Percier  
66000 Perpignan  
04 68 08 20 75 / [irtsp Perpignan@faire-ess.fr](mailto:irtsp Perpignan@faire-ess.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat